

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE TITRES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. LES OBLIGATIONS NE PEUVENT ÊTRE NI OFFERTES NI CÉDÉES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE SANS ENREGISTREMENT OU EXEMPTION D'ENREGISTREMENT CONFORMÉMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933 TEL QUE MODIFIÉ. SANOFI-AVENTIS N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER L'OFFRE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE NI DE PROCÉDER A UNE OFFRE AUX ÉTATS-UNIS.

## Sanofi-aventis a placé avec succès deux emprunts obligataires à 4 et 7 ans pour un montant total de 3 milliards d'euros

Paris, France – Le 6 mai 2009 – Sanofi-aventis (EURONEXT: SAN et NYSE : SNY) - notée AA- par Standard & Poor's et A1 par Moody's - a procédé avec succès au placement de deux émissions obligataires en EUR à 4 et 7 ans dont les principales caractéristiques sont :

### **Emission obligataire à 4 ans :**

Montant de 1,5 milliard d'euros  
Coupon de 3,5%  
Prix d'émission de 99,923%  
Echéance le 18 mai 2013

### **Emission obligataire à 7 ans :**

Montant de 1,5 milliard d'euros  
Coupon de 4,5%  
Prix d'émission de 99,641%  
Echéance le 18 mai 2016

Ces deux émissions sont réalisées dans le cadre du Euro Medium Term Note Programme.

Les demandes de souscription ont dépassé 20 milliards d'euros. L'accueil très favorable réservé à ces émissions confirme la confiance des investisseurs obligataires dans les perspectives du groupe.

\*\*\*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États Membres »), (la « Directive Prospectus »)).*

*Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre publique des obligations décrites ci-dessus (les « Obligations »).*

*Le Prospectus de Base en date du 30 mars 2009 relatif au Programme a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg. Ce prospectus n'a pas fait l'objet et ne fera pas l'objet pour les besoins des deux émissions décrites ci-dessus d'un passeport dans un autre État Membre conformément à la Directive Prospectus.*

*Le présent communiqué ne peut être transmis aux personnes situées au Royaume-Uni que dans des circonstances où les dispositions de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne sont pas applicables.*